PORT D'ATTACHE et / ou ESCALE PASSAGERS

Port d'Alfortville Morville (94)

Rive droite (amont du bief))

I) Environnement du site et localisation

plan de situation sur la Seine

Situé dans le Val de Marne à 3 km au sud est de Paris, le port d'Alfortville Morville se situe en rive droite de la Seine en aval du barrage du Port à l'Anglais et juste en amont de la Confluence de la Seine et de la Marne.

Ce port à usage principal de port d'attache pour des bateaux proposant des activités de loisirs, se trouve au pied d'un quartier résidentiel et à 10 minutes à pied de l'Hotel de Ville.

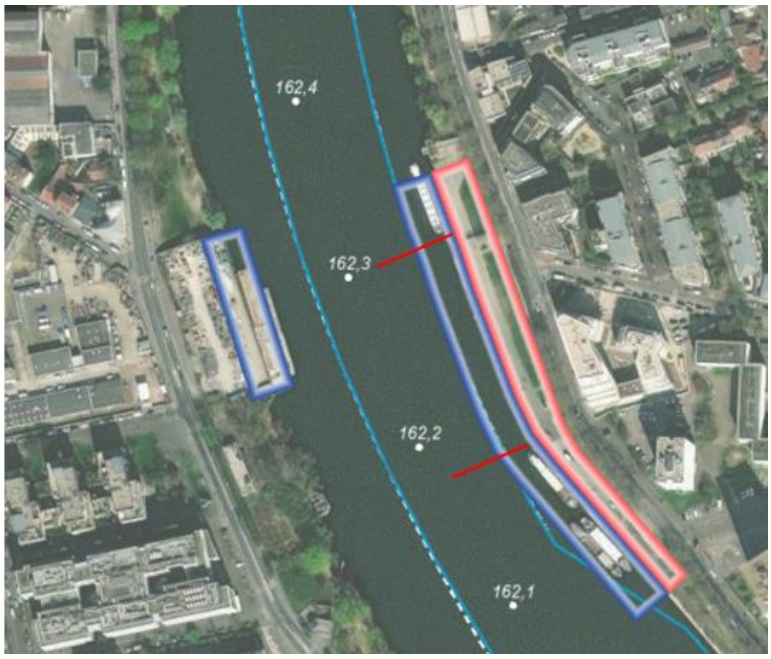

Zoom & points kilométrique

II) Informations principales

A/ Calendrier prévisionnel

- Emplacement libre
- Période d'attribution de l'emplacement **:** T4 2025
- Mise à disposition de l'emplacement : 2026

B/ Dimensions de l'emplacement

- **Plan d'eau disponible** de **1548 m²** se décomposant comme suit :
  - Longueur du linéaire : 103 ml
  - Largeur en amont : 12.8 m
  - Largeur en aval : 16.7 m

Le tracé du chenal du navigation implique un plan d'eau plus large en aval de l'emplacement qu'en son amont.

Une partie de ce plan d'eau se situe au droit d'un perré

- Un **perré** seul sur 83 ml avec un rideau de palplanches bois

Une partie de ce plan d'eau est occupée par un embarcadère métallique avec paliers

- Embarcadère en recul du perré de 5 ml, sur 15 ml

- **Terre-plein** de 1 337 m² dont :

Dont 686 m² de bande plantée et 90 m² de chemin en fond de quai, et 561 m² sur la voirie.

C/ Destination de l'emplacement

Le site mis à disposition est affecté à l'accueil d'une base arrière pour une flotte de bateaux à passagers : en particulier pour leur stationnement et leur rechargement ainsi que leur entretien courant.

Le site mis à disposition peut également être destiné à un usage d'accueil du public sur une escale de tête de ligne.

D / <u>Accès :</u>

- Emplacement situé quai Blanqui, entrée de port au débouché de la Rue Micolon
- Accès routier par RD19 – D138
- Accès par transports en commun : Métro 8 (Ecole Vétérinaire), RER D (Maison Alfort /Alfortville) : gare « Vert des Maisons » future gare du Grand Paris Express (ligne 15),

Principales dessertes de transports en commun

III) Particularités du site

A/ <u>L'emplacement</u>

- Port d'attache sans exploitation commerciale du site à ce jour
- L'attention des porteurs de projet est attirée sur le fait que ce port est facilement inondable (cote de 28,45 au point le plus bas) à l'échelle d'Austerlitz.
- Terre-Plein étroit
- En outre, tout établissement flottant ou élément constitutif d'un établissement flottant doit pouvoir être déplacé lorsque les circonstances l'exigent. Les parties amovibles doivent pouvoir être démontées facilement en moins de 48h.

B / <u>Cadrage des aménagements autorisés</u> :

- Un ponton d'amarrage et/ou d'embarquement pourra être créé ; la longueur de l'ouvrage sera adaptée au nombre de bateaux à stationner.

- Les ducs d'albe 08/09/10 détermineront le recul des installations flottantes à l'aval ; à l'amont de l'emplacement, les installations flottantes pourront être positionnées soit en bord à quai si catway, ou bien avec un recul d'environ 3m, de manière notamment à protéger le pied des ouvrages portuaires.
- En cas de présence de bateaux à moteurs latéraux à pods, le pieds des ouvrages portuaires devra être consolidé.
- Les installations flottantes pourront éventuellement accueillir des locaux techniques ou sociaux.
- L'amarrage du ponton d'embarquement ainsi que des bateaux de transport de passagers devra être assuré jusqu'au niveau des Plus Hautes Eaux Connues.
- L'accès majeur du public au ponton d'embarquement sera préférentiellement positionné sur le quai bas.
- Le terre-plein pourra accueillir la desserte des véhicules de service ou de livraison ; la stationnement de client n'est pas autorisé. Un espace en extrémité aval du port permet le retournement des véhicules.
- Le terre-plein pourra également accueillir une billetterie sous réserve de la compatibilité avec le PLU en cours et le PLUi en cours d'élaboration.
- Une billetterie pourra être créée sur la zone enherbée sous réserve d'une comptabilité réglementaire* (dimension 8m2 maximum) ; la surface enherbée devra rester en surface plantée, et pourra faire l'objet d'un projet paysager.

*A ce jour, l*e *terre-plein est classé en Zone NC parcs et jardins au PLU d'Alfortville.*

C / <u>Orientations architecturales et paysagères</u>

Parmi les facteurs d'appréciation esthétiques on compte :

- L'homogénéité de l'architecture des bateaux à passagers sur l'ensemble de la flotte. ;
- L'esthétique des installations flottantes, qui devra être adaptée à la forme des ouvrages portuaires présents sur le site ;
- En cas de présence d'un ponton avec locaux à bord, une coque avec une superstructure sera admise dans la limite de 1/3 du pont principal.
- La signalétique sera limitée au droit de l'accès principal et une 'enseigne sera admise sur la passerelle ou sur le ponton.

Vues de l'emplacement

IV) Descriptif Technique

Le site est remis en l'état et comprend :

A/ Terre-plein

- Niveau moyen du terrain : 28,50 NGF
- La cote du point le plus bas : 28,18 NGF
- Le port devra être fermé/exploitation interdite en cas de risque crue aux alentours de cette cote : RN + 1.60 m à l'échelle d'Austerlitz
- Niveau de la Retenue Normale : 26,72 NGF
- Niveau Plus Hautes Eaux Navigables : 30,80 NGF
- Niveau Plus Hautes Eaux Connues : 35,30 NGF

B/ Plan d'eau

- Points d'amarrages existant sur le bassin : 3 bollards et 5 ducs d'Albe (dont 3 composant le front d'accostage de l'embarcadère existant)
- Site remis en l'état avec 3 ducs d'Albe sur le front d'accostage, le 3e Duc d'Albe du front d'accostage (en amont de l'embarcadère) peut éventuellement être retiré (sujet à traiter avec Haropa port)
- Les deux anciens Ducs d'Albe (blancs) présents sur le site peuvent être supprimés
- L'embarcadère (le module amont du double embarcadère existant) est à conserver
- L'attention du porteur de projet est attirée sur l'état de la bathymétrie sur le site
- HAROPA PORT conserve la responsabilité de la passerelle et son entretien

C/ Réseaux

- Les **réseaux existants** (plan en annexe fourni à titre indicatifs et non contractuels) : alimentation en eau, électricité ; réseau télécom ; réseau collecte des eaux usées

Eau

- 1 arrivée d'eau au niveau de l'embarcadère aval

Electricité

- Puissance électrique existante disponible : 2 tarifs bleu (un branchement au niveau de la passerelle et un au milieu du linéaire du perré)
- Tout besoin supplémentaire sera à la charge du Titulaire

Assainissement

- Les travaux d'assainissement du port sont réalisés, le raccordement au réseau de collecte des eaux usées est obligatoire et devra respecter les conditions fixées dans la convention de rejet annexée à la future convention.
- 2 branchements sont disponibles sur le linéaire

Autres services

Collecte des ordures : souscription d'un contrat par le Titulaire en direct avec le service de ramassage des ordures ménagères

Les contrats de fourniture des fluides et de télécom sont à la charge du Titulaire.

D / Règlementations particulières

Il convient de prendre en compte les règlements et prescriptions s'appliquant au site, notamment :

Le PLU d'Alfortville et les servitudes, dont le PPRI 94
https://www.alfortville.fr/application-du-droit-des-sols-plu

PPRI d'Alfortville
https://www.alfortville.fr/prevention-des-risques-majeurs

Le Règlement particulier de police d'itinéraire Seine-Yonne

E/ Contraintes d'exploitation

Accès : L'Accès au port se fait par l'entrée de port ou par la passerelle reliant l'embarcadère au quai haut en période de crue pour l'accès à l'embarcadère. Une barrière d'accès avec contrôle manuelle sécurise à ce jour l'entrée de Port.

Accès PMR : Accès possible en véhicule ou par la rampe d'entrée du port. L'accès à la passerelle et à l'embarcadère existant n'est pas compatible avec les personnes à mobilité réduite.

Contraintes liées au fleuve : Quai rapidement submersible avec une cote d'alerte fixée à 1.60m NGF à l'échelle d'Austerlitz, nécessitant une adaptation de l'exploitation et des amarrages de bateaux.

ANNEXES

Annexe 1 : Plan de la future amodiation

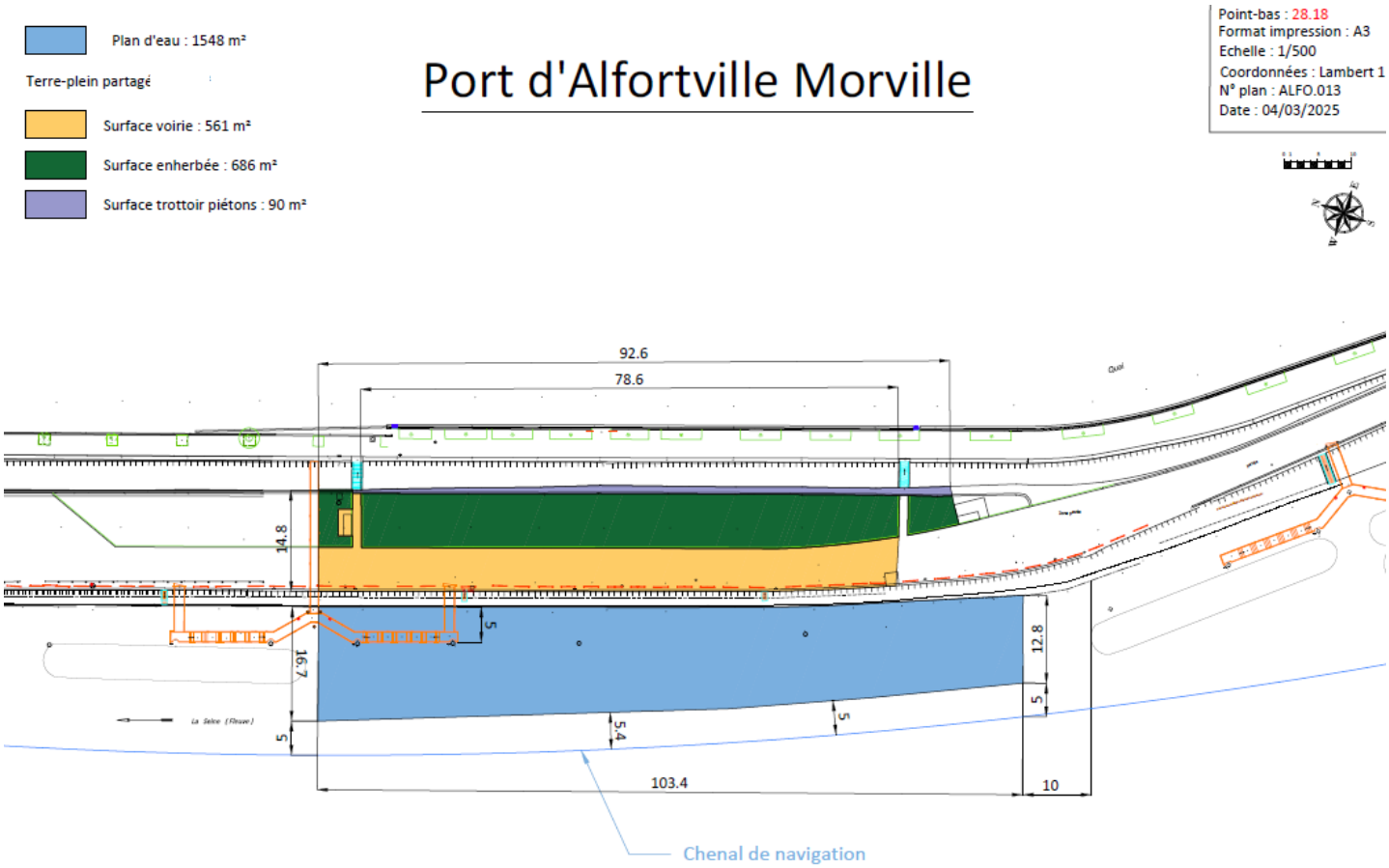

Annexe 2 : plan topographique (pièce communicable sur demande)

Annexe 3 : Plan des organes d’amarrage (pièce communicable sur demande)

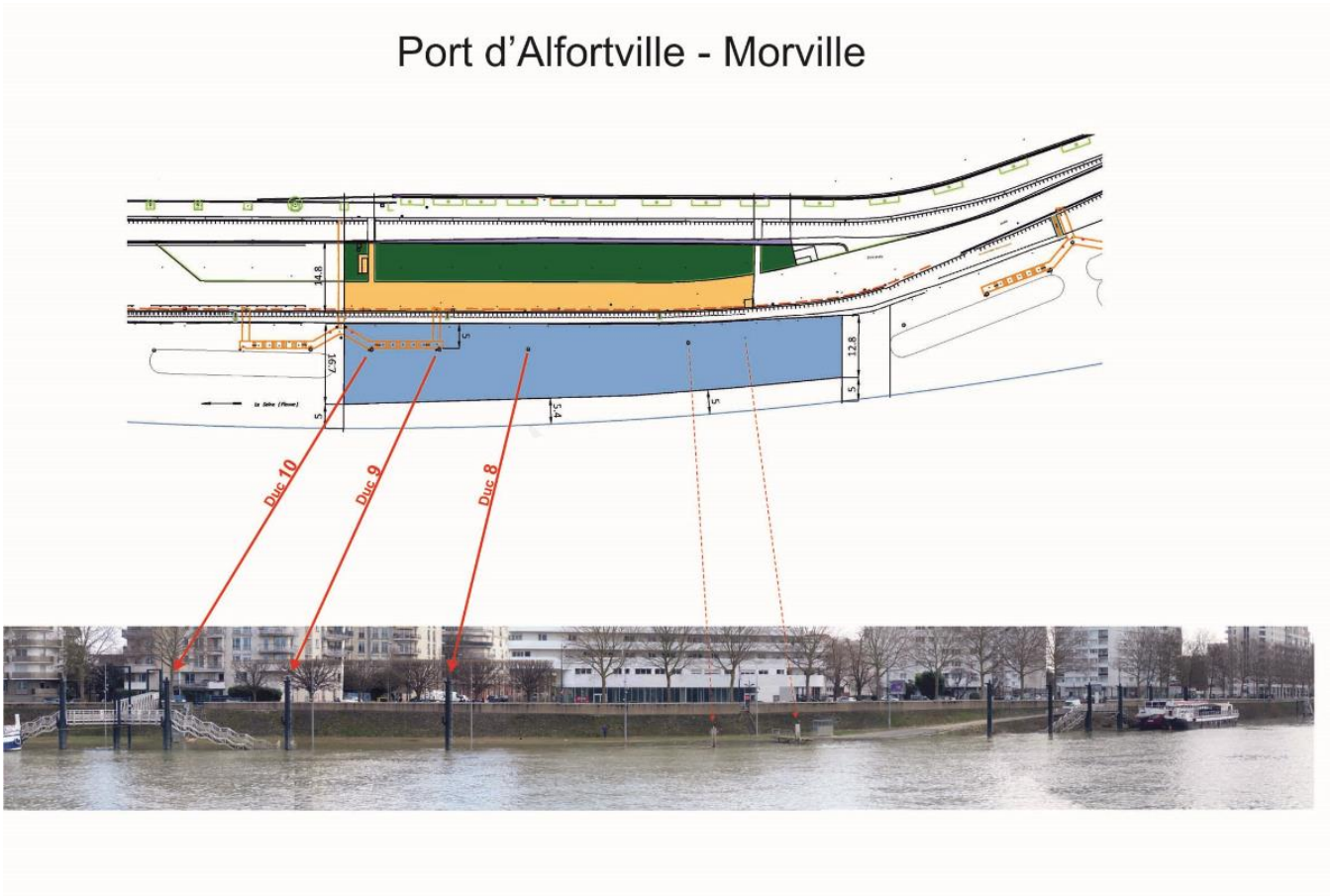

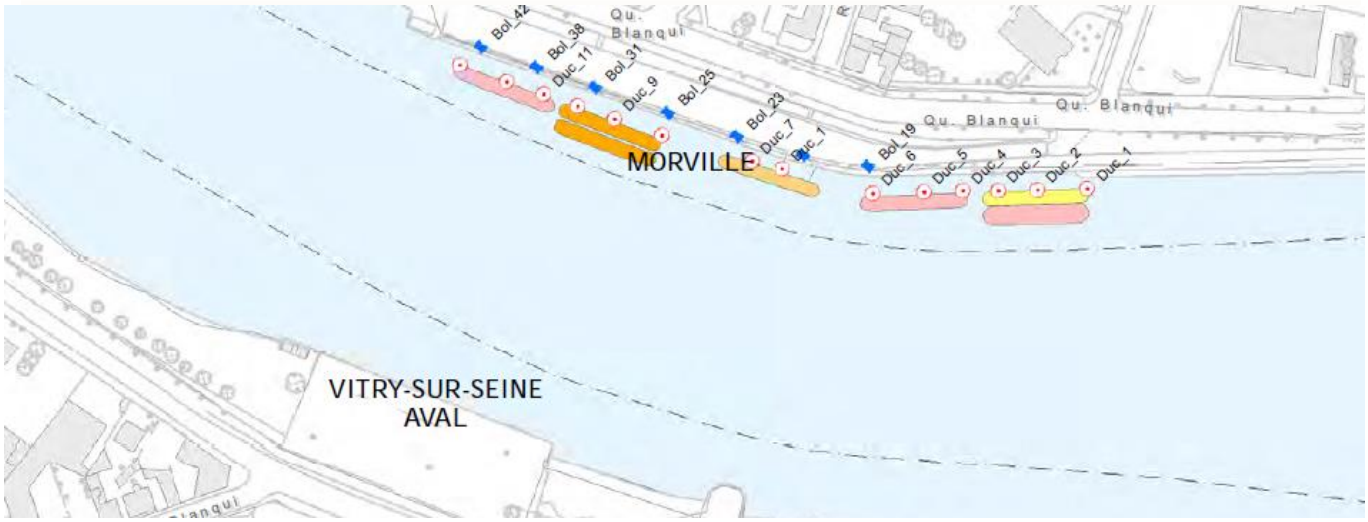

Annexe 4 : relevé de la bathymétrie (2022) –

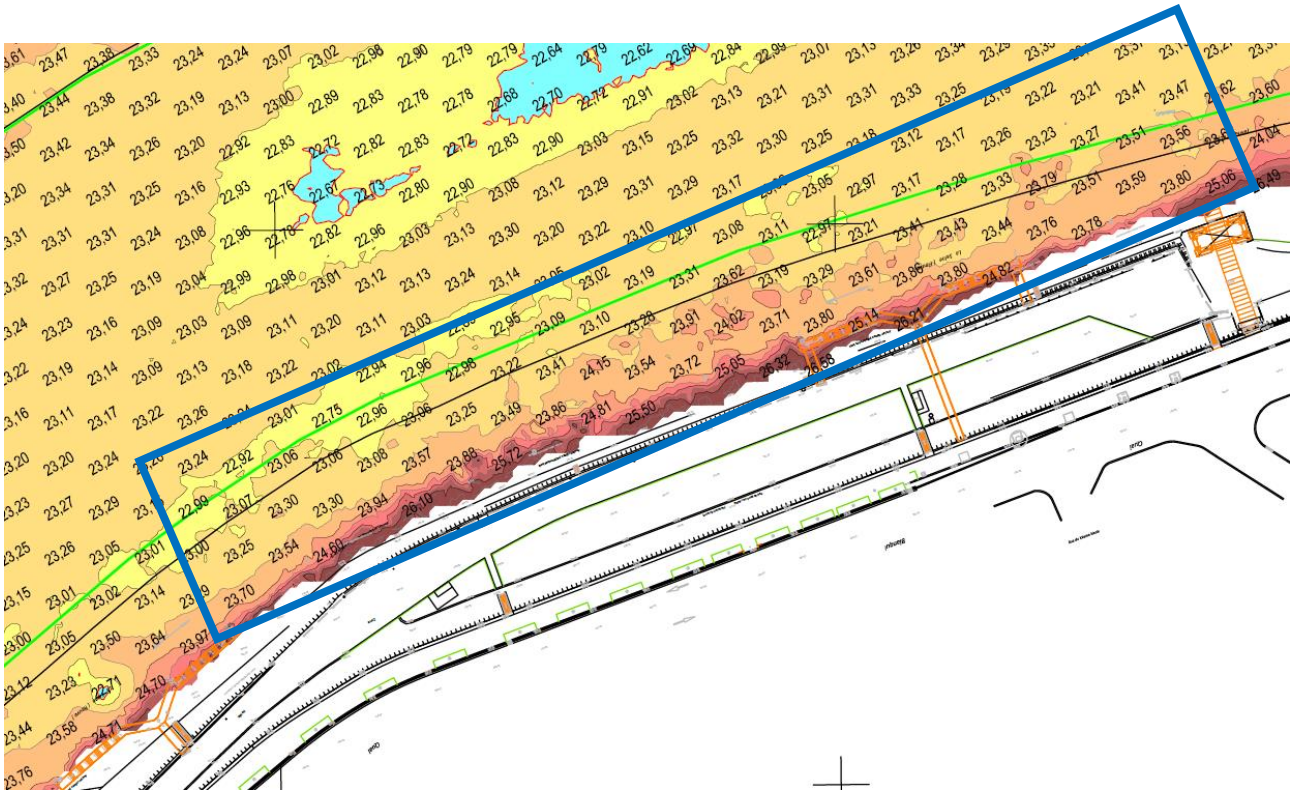

Echelle		
Minimum	Maximum	Couleur
15,00	17,00	
17,00	19,00	
19,00	20,00	
20,00	21,00	
21,00	21,50	
21,50	22,00	
22,00	22,50	
22,50	22,72	
22,72	23,00	
23,00	23,50	
23,50	24,00	
24,00	24,50	
24,50	25,00	
25,00	25,50	
25,50	26,00	
26,00	27,00	

Mouillage : 22.72m NGF

Retenue Normale :	26.72 m NGF/IGN69
Mouillage :	4.00 m
Enfoncement :	3.50 m
Niveau d'eau moyen :	26.82 m NGF/IGN69

Emprise du chenal IDF